

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_030

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2020, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

COMMISSION 4

Bâtiments

Lancement d'un APPEL A PROJETS pour le site VAN LATHEN à TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Présents à l'ouverture de la séance :

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 février 2021

Délibération CC_2021_030

COMMISSION 4

Bâtiments

Lancement d'un APPEL A PROJETS pour le site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Le Conseil communautaire,

Considérant que les services de la communauté de communes ayant vocation à terme à s'installer sur le site AGFA à PONT-A-MARCQ, il est envisagé de céder le site VAN LATHEM.

Que les services techniques étant installés sur le site VAN LATHEM, il conviendrait de faire coïncider cette cession avec l'installation à AGFA.

Qu'il est envisagé de lancer un appel à projets permettant de laisser émerger des propositions d'aménagement par l'initiative privée sur le site. Il s'agit d'une « *procédure de mise en concurrence d'opérateurs privés par des personnes publiques sur la base d'un document leur fixant des objectifs à atteindre, qui leur laisse l'initiative de leur contenu et de leur mise en œuvre* »

Que la rédaction d'un cahier des charges est en cours afin d'identifier les caractéristiques du site et les attentes de la Communauté de communes et de la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE en termes d'aménagement.

Qu'il s'agit d'un site de 1 ha 18 a 25 ca situé à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, rue de la Baille, le long de la voie ferrée. Il est classé au PLU en zone UB. Une petite partie est classée en zonage Npr (zone naturelle).

Que ce site est dédié à du logement.

Qu'il avait été acheté par l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle en 2009.

Ouï l'exposé de son Président,

Et, après en avoir délibéré

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- *valider le lancement d'un appel à projets pour l'avenir du site VAN LATHEM à TEMPLEUVE-EN-PEVELE,*
- *autoriser son Président à signer tout document afférant à ce projet.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

